

DESTINATAIRES : Directions d'école et enseignants.es titulaires et de musique/harmonie

EXPÉDITEUR : Rémi Lemoine, directeur de la programmation

DATE : 16 mars 2021

OBJETS : **Chants et utilisation d'instruments à vent en salle de classe**

Bonjour,

Pour faire suite au Bulletin no. 9 qui est sorti vendredi dernier (12 mars) de la part d'Éducation Manitoba, les enseignants et les équipes administratives de la DSFM se posent beaucoup de questions par rapport au retour du chant et de l'utilisation des instruments à vent en salle de classe. Si vous n'avez pas encore eu la chance de lire le bulletin, voici le lien : [Bulletin#9 Mar 12 FR.pdf \(gov.mb.ca\)](#)

Suite à une discussion avec le ministère, voici quelques précisions par rapport aux consignes :

- Le maximum de 25 personnes dans un local est non-négociable et doit être respecté si l'on chante ou si l'on joue des instruments à vent à l'intérieur.
- Ces consignes s'appliquent pour les cours de musique, les classes titulaires et les activités parascolaires.

Pour le chant à l'intérieur :

- Pour les élèves de la Maternelle à la 12^e année, la DSFM exige que le port du masque soit obligatoire si l'on chante à l'intérieur tout en respectant la distance de deux mètres entre les élèves.
- Même si ce n'est pas précisé dans le bulletin, il est recommandé de limiter la durée du chant à 30 minutes consécutives, suivi d'une aération du local. L'enseignant peut aussi choisir de faire des blocs plus courts de chant (10 minutes), parsemé d'autres activités musicales, sans avoir à aérer l'espace.
- On peut toujours chanter dehors aussi, avec ou sans masque, avec distanciation.

Pour les instruments à vent, à l'intérieur :

- Il doit y avoir une distance minimum de 2 mètres entre les élèves. Ajoutez aux deux mètres la longueur de l'instrument devant l'élève qui joue cet instrument.
- Avant de reprendre les instruments à vent, l'enseignant devrait revoir les procédures pour nettoyer et désinfecter les instruments. La rigueur est essentielle!

- Même si ce n'est pas précisé dans le bulletin de la province, la DSFM s'appuie sur les recommandations de l'AMEM afin de demeurer vigilants et de minimiser les risques de transmission. Voici quelques-unes des recommandations à mettre en place avant de recommencer avec les instruments à vent au niveau des programmes d'harmonie :
 - Utiliser des masques à trous et des couvre-pavillons pour les instruments à vent. Les élèves doivent laver les masques à trous et les couvre-pavillons régulièrement. Ceux-ci peuvent être achetés de Long & McQuade (<https://edu.long-mcquade.com/pdf/Classroom%20Safety%20Order%20Form.pdf>) ou fabriqués dans un cours de couture ou par un parent bénévole.
 - Avoir un récipient disponible dans la classe où les élèves peuvent vider leurs clés d'eau (p. ex. : un seau d'eau chaude avec savon dans un coin de la classe). Celui-ci devrait être changé entre chaque groupe (avec gants jetables).
- Pour les flûtes à bec, nous vous demandons de les jouer à l'extérieur pour le moment. D'autres consignes risquent de suivre.

Vous trouverez aussi d'autres lignes directrices plus précises et appuyées de la recherche sur le site WEB de l'Association manitobaine des éducateurs en musique (AMEM) : Ces recommandations, mises à jour en janvier 2021, s'alignent avec le bulletin de la province et ajoutent des mesures de sécurité pour aider les écoles et enseignants à avancer avec prudence et de minimiser les risques de transmission tout en assurant la sécurité de notre personnel et de nos élèves.

Si vous avez des questions par rapport aux consignes liées à la musique dans les écoles, veuillez communiquer avec marie-claude.mcdonald@dsfm.mb.ca.